



COMMUNE DE BANYULS-sur-MER

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du lundi 14 avril 2025 à 18h00

Délibération n° 025/avri/2025**Attribution de subventions municipales aux associations - Année 2025**

L'an 2025, le 14 avril à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Banyuls-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Michel SOLÉ, Maire.

Présents : Jean-Michel SOLÉ, Anne MAURAN, Marie-Clémentine HERRE, Olivier CAPELL, Sandrine COUSSANES, Marie-José GRASA, Olivier LACAZE, Josette MONTÉ, Maria Joséfa DIAZ, Gérard PETYT, Annabel BASIL, Didier BURGKAM, Renée SALVAT, Catherine ADELL, Aurore VALENZUELA, Emmanuelle FRADET, Marc MARTI, Myriam NOGUES, Marie-Françoise SANCHEZ, Fabrice VIGINIER,

Absents excusés ayant donné procuration : Guy VINOT pouvoir à Anne MAURAN, Guillaume BLAVETTE pouvoir à Marie-Clémentine HERRE, Evelyne CANOVAS pouvoir à Catherine ADELL, Alexandre ORTIZ--BODIOU pouvoir à Olivier CAPELL, Ghislaine BALLESTE pouvoir à Jean-Michel SOLÉ,

Absents : Stéphan BOADA, Cédric CASTELLAR.

Effectif : 27

Quorum : 14

Présents : 20 ; Absents excusés ayant donné procuration : 5 ; Absents : 2

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de **Marie-José GRASA**, secrétaire de séance.



Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1611-4 et L.2311-7 ;

Vu l'avis favorable de la Commission n°5 du 26 mars 2025 ;

Considérant le défi n°1 « Une ville plus citoyenne, solidaire et inclusive » ;

Considérant que l'article L. 1611-4 du CGCT clarifie les règles de versement des subventions par les communes et précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ;

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr; dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Considérant que l'attribution des subventions revêt un intérêt communal ;

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les associations banyulencques créent du lien social et participent, par leur action de proximité, à la mise en œuvre des orientations municipales et au dynamisme de la Commune. Ainsi, la Commune souhaite poursuivre sa démarche de soutien aux associations en versant des subventions de fonctionnement à celles en ayant fait la demande. Les associations ont ainsi remis un formulaire de demande de subvention ainsi qu'un dossier complet comportant leur compte d'exploitation 2024 et le détail de leurs projets pour 2025 justifiant le montant de leur demande.

Un tableau détaillant le montant des subventions pour chaque association est annexé à la présente délibération. Le montant total des subventions annuelles versées aux associations s'élève à 120 750 €.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, décide, à la majorité (pour : 21 ; abstentions : 4, Emmanuelle FRADET, Marc MARTI, Myriam NOGUES, Marie-Françoise SANCHEZ) :

- **d'approuver** le versement des subventions de fonctionnement votées au budget principal au titre de l'exercice 2025, pour un montant total de 120 750 €, conformément au tableau ci annexé ;
- **de préciser** que le versement des dites subventions est conditionné à la complétude du dossier de demande de subvention et à la production des pièces justificatives exigées par la commune ;
- **de dire** que la dépense est inscrite au budget de l'année 2025, fonction 020 – administration générale de la collectivité / compte 65748 - Subventions de fonctionnement – Autres personnes de droit privé ;
- **de dire** que la présente délibération :
 - est transmise au représentant de l'Etat ;
 - est publiée conformément aux règles en vigueur.

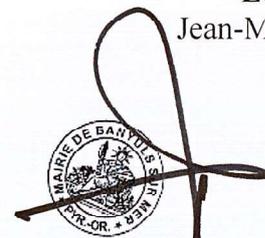
Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance
Marie-José GRASA



Le Maire
Jean-Michel SOLÉ



Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérécurse citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr; dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.



Association	Montant 2025
ADMR	1 300 €
Association gymnastique volontaire (AGV) Peps'66	1 400 €
Als Gobits	2 000 €
Als Templiers de la Serre	500 €
ASAME (association des amis de la mer et des eaux)	400 €
Amicale des sapeurs pompiers	4 000 €
Amis du Laboratoire Arago	600 €
Aquarelles en Côte Vermeille	500 €
Ascension flamenca	9 000 €
Association communale de chasse (ACCA)	1 500 €
ATB (Atelier théâtre Banyuls)	400 €
Aviron banyulenc	1 000 €
Banyuls boxing club	1 000 €
Banyuls danse	5 000 €
Banyuls Côte Vermeille handball	6 800 €
Banyuls images	500 €
Banyuls rando	1 000 €
BEA (Banyuls expression artistique)	1 000 €
Bouling club banyulenc	2 000 €
Brick 66 - Sempre jugant	600 €
Bridge club banyulenc	1 500 €
Casa danse	1 000 €
Cercle nautique Banyuls	2 800 €
Cinémaginaire	1 000 €
Club d'échecs Banyuls Côte Rocheuse	300 €
Comité de jumelage	1 000 €
Confrérie des oliviers de Banyuls-sur-Mer	2 500 €
Contrabandistes de Banyuls	700 €
Cross training Banyuls	400 €
Culture et patrimoine en Côte Vermeille	500 €
Donneurs de sang bénévoles	400 €
FNACA	200 €
Foment de la sardane	5 000 €

Association	Montant 2025
Football club Banyuls-sur-Mer	2 000 €
IFE Côte Vermeille	4 000 €
Jiu jitsu brésilien	500 €
Judo club	2 500 €
La Bepa	2 250 €
La Moreneta	2 250 €
Le souvenir français	100 €
Les archers des Albères	300 €
Les amis des animaux	2 000 €
Les amis de la musique de Banyuls	10 000 €
Les amis du Puig del Mas	2 000 €
Les tréteaux de l'Orne (théâtre)	400 €
Les veillées d'antan	700 €
Libera me	400 €
L'instant présent	300 €
L'Ouranole	1 000 €
Madeloc skytrail	500 €
Marenda dancer's	1 200 €
Objet direct / petit festival	2 000 €
Orpheon banyulenc	1 500 €
Pétanqueurs cru banyuls	2 200 €
Rugby Als senglars	5 000 €
Salvem querroig	250 €
Sanch i or	2 250 €
Société nationale de sauvetage en mer	1 500 €
Swimrun Côte Vermeille challenge 02	500 €
Tennis padel club banyuls (TPCB)	2 500 €
Tennis de table	1 500 €
Tyka toucan yoga	200 €
UCAB - Union des commerçants et artisans de Banyuls	3 000 €
Union sportive Côte Vermeille XV	2 500 €
Vela i vent	2 250 €
Vermeil informatique	1 500 €

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le 24/04/2025



ID : 066-216600163-20250414-025_AVRI_2025-DE

Association	Montant 2025
Walter Benjamin	200 €
Yacht club	1 700 €
TOTAL	120 750 €